

États financiers de

**LA CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR
FUEL WASTE TRUST**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009



Deloitte & Touche s.r.l.
Brunswick House
44 Chipman Hill, 7th Floor
Providence, Rhode Island 02903
Brunswick House E2L 4R9
Canada
Tel. : 506-632-1080
Fax : 506-632-1210
www.deloitte.ca
Tél. : 506-632-1080
Télec. : 506-632-1210
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au fiduciaire de la fiducie Nuclear Fuel Waste Trust de la Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié l'état de l'actif de la fiducie Nuclear Fuel Waste Trust de la Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (la « fiducie ») au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats et du résultat étendu et de l'évolution de l'actif pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la fiducie au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte : Touche UP

Comptables agréés

Le 6 mai 2009

**LA COPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST**
État de l'actif

Au 31 mars 2009
(en milliers)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIF		
PLACEMENTS		
Placements (note 3)	48 652 \$	44 770 \$
	48 652	44 770
AUTRES		
Intérêts courus à recevoir (note 3)	176	155
TOTAL DE L'ACTIF	48 828 \$	44 925 \$

**LA COPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK –
FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST**
État des résultats et du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

(en milliers)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenu tiré des placements	2 307 \$	2 014 \$
Amortissement de la prime	(150)	(128)
BÉNÉFICE	2 157 \$	1 886 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Variation des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente :		
Gains et (pertes) non réalisés survenus au cours de l'exercice	(2 254) \$	44 \$
RÉSULTAT ÉTENDU	(97) \$	1 930 \$

**LA COPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST**
État de l'évolution de l'actif

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIF AU DÉBUT	44 925 \$	38 995 \$
Apports	4 000	4 000
Augmentation de l'actif provenant de l'exploitation	2 157	1 886
(Diminution) augmentation de l'actif liée aux autres éléments du résultat étendu	(2 254)	44
ACTIF À LA FIN	48 828 \$	44 925 \$

1. DESCRIPTION DES FONDS

Comme l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « LDCN »), les propriétaires de déchets de combustible nucléaire ont constitué en personne morale la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »). La SGDN fera rapport régulièrement au gouvernement du Canada et fera des recommandations sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les principaux propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer des fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. En juin 2007, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision d'accepter le plan de stockage à long terme proposé par la SGDN. Les exigences en matière de financement sont fondées sur la proposition acceptée, laquelle a été approuvée le 7 avril 2009. Les exigences en matière de financement pour l'exercice 2008-2009 se sont chiffrées à 7 millions de dollars. La Corporation a versé 4 millions de dollars en novembre 2008 et 3 millions de dollars au moment de l'approbation de la proposition en avril 2009.

Le fiduciaire de la fiducie est CIBC Mellon Trust Company. La SGDN est la bénéficiaire de la fiducie. La fiducie et les fonds au titre du déclassé nucléaire et de la gestion du combustible irradié de Point Lepreau ont été, dans leur ensemble, réputés satisfaire à l'exigence de garantie financière de la Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (« Énergie nucléaire NB ») par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Les états financiers présentent l'actif de la fiducie au 31 mars 2009 et les états des résultats et du résultat étendu et de l'évolution de l'actif pour l'exercice terminé à cette date.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers de la fiducie ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Paiements tenant lieu d'impôts

Les paiements tenant lieu d'impôts incombent à Énergie nucléaire NB, le détenteur des placements, et ont été comptabilisés dans les états financiers d'Énergie nucléaire NB.

Instruments financiers

Les actifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la fiducie. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Classement

Intérêts courus à recevoir
Fiducie Nuclear Fuel Waste Trust

Prêts et créances
Disponibles à la vente

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux actifs financiers non dérivés désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme des placements détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Sauf pour les exceptions qui suivent, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation. Le gain cumulatif ou la perte cumulative est alors transféré au revenu tiré des placements.

Les actifs financiers disponibles à la vente pour lesquels aucun cours n'est disponible sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La fiducie utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater les intérêts créditeurs ou les intérêts débiteurs, ce qui inclut les coûts de transaction, les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

**LA CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST**
Notes complémentaires
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers)

3. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de l'encaisse et d'obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Intérêts courus à recevoir	176 \$	155 \$
Placements	48 652	44 770
	<u>48 828 \$</u>	<u>44 925 \$</u>